

## AVIS PUBLIC

Édition du 17 novembre 2018

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP26-2018, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser la vente au détail du cannabis et de produits dérivés dans les zones commerciales FI01C, FI10C, FI14C et FJ04C »

---

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 5 novembre 2018, a adopté le premier projet de règlement numéro PP26-2018, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser la vente au détail du cannabis et de produits dérivés dans les zones commerciales FI01C, FI10C, FI14C et FJ04C ».
2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mardi 27 novembre 2018, à compter de 18 h 30**, pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages en modifiant l'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes d'implantation par zone » afin d'autoriser la vente au détail du cannabis et de produits dérivés dans les zones commerciales FI01C (connue comme étant une partie de territoire située au sud du boulevard David-Bouchard, au nord de la rue Principale, à l'est de la rue Dutilly et à l'ouest de la rue Bourassa), FI10C (connue comme étant une partie de territoire située au sud de la rue Principale, à l'est de la rue Martin et à l'ouest de la rue de Toulouse), FI14C (connue comme étant une partie de territoire située de part et d'autre de la rue Principale, à l'est de la rue de Toulouse et à l'ouest de la rue Robinson) et FJ04C (connue comme étant une partie de territoire située de part et d'autre de la rue Principale, à l'est de la rue Robinson et à l'ouest de la rue Guy).
4. Que ce projet de règlement contient des dispositions, différents usages et la modification des limites de zones, lesquels sont susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. Que ce projet de règlement ainsi que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 17 novembre 2018.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Julie Bertrand